



BELBEZE EN LOMAGNE

NOTRE VILLAGE

N°5 Janvier 2019



Bulletin municipal d'information

Mairie

1, Place du 19 Mars 1962

82500 BELBEZE EN LOMAGNE



SOMMAIRE



EDITO.....	1
VOS ELUS.....	2
BUDGET.....	3
ENVIRONNEMENT.....	4
JUMELAGE BELBEZE / FLAYAT (23).....	5
TRAVAUX.....	6
BREVES MUNICIPALES	7-8-9
ASSOCIATIONS.....	10-11
ETAT CIVIL.....	12
NUMEROS UTILES.....	13



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

2018 vient de se terminer, dans un climat social tendu et un attentat terroriste. Souhaitons que 2019 soit plus apaisée.

Pour ce qui est de notre commune, des travaux ont été réalisés.

Les travaux réalisés en 2018 sont les suivants :

- Installation d'une table à pique-nique et de bancs au niveau de la fontaine communale, Espace Emile Thibaut,
- Installation de grilles de protection à la mairie,
- Peinture des façades de la salle polyvalente Alain Bach,
- Installation de nichoirs à oiseaux au centre du village,
- Installation de chaises à palabres dans le parc communal,
- Enfouissement des réseaux Rue Bellevue,
- Signalisation des voies communales et numérotation des habitations,
- Peinture de la statue de la Vierge,

Dans le courant du premier semestre, les travaux suivants seront réalisés :

- Implantation de balisage solaire Rue Bellevue et Impasse des Coureaux.

L'année 2018 a vu l'arrivée de nouveaux habitants, je leur souhaite la bienvenue.

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons tous nos vœux pour l'année 2019.

Cette année sera-t-elle l'année de tous les défis ? Et si on tentait de prendre des risques, de croire en l'impossible, de se redessiner un destin ?

Que l'année nouvelle soit favorable à toutes vos tentatives et vous permette de gagner les défis qui vous appellent.

Toute l'équipe municipale reste disponible et à l'écoute pour répondre à vos attentes.

Jean-Luc ISSANCHOU

Maire de Belbèze-en-Lomagne



Maire : Jean-Luc ISSANCHOU

1er adjoint : Claude DULAC

Conseillers municipaux

Mesdames Cécile AUSSERESSE, Anne-Marie BERARD, Fabienne DELMARCO,
Messieurs Andrew LANE, Sébastien PERRET, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE (**CM Délégué**).

Commissions et délégations

Syndicat de l'Energie :

Andrew LANE (Titulaire)

Jean-Luc ISSANCHOU (Suppléant)

Syndicat des Eaux de Mas-Grenier :

Daniel SCORCIONE et Claude DULAC (Titulaires)

Fabienne DEL MARCO et Jean-Claude REGHENAZ (Suppléants)

Syndicat du Bassin de la Gimone :

Claude DULAC (Titulaire)

Daniel SCORCIONE (Suppléant)

Communauté de communes

Jean-Luc ISSANCHOU (Titulaire)

Claude DULAC (Suppléant)

Correspondant Défense

Daniel SCORCIONE





FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	118 080,59	81 375,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		36 705.59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		118 080.59	118 080,59

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	73 119,76	22 900,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		50 219,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 119,76	73 119,76

TOTAL

TOTAL BUDGET		191 200,35	191 200,35
--------------	--	------------	------------



Jetons moins, trions plus !

Tous les papiers se trient et se recyclent



CITEO

Attention, uniquement les papiers dans le récup'papiers !
Là aussi, les erreurs de tri coûtent cher...



A Noël, on offre une 2^{ème} vie...

Offrez une 2^{ème} vie à vos vêtements, linge et chaussures, en les déposant **propres** et **secs** (**même déchirés ou troués**) dans un **sac bien fermé** (chaussures liées par paires) dans une borne textile.

Pour trouver le point le plus proche : www.lafibredutri.fr

Effets positifs sur l'environnement, bénéfiques économiques et sociétaux : tous gagnants !



Trions mieux nos emballages recyclables...



Bouteilles, pots et bocaux en verre



Les emballages en carton, les métalliques et ceux en plastique



Le SMEEOM vous souhaite de joyeuses fêtes !



JUMELAGE BELBEZE-EN-LOMAGNE / FLAYAT (CREUSE)

Depuis de nombreuses années des liens d'amitié se sont tissés entre des familles de notre commune et des familles de FLAYAT (Creuse).

Le 6 octobre 2017 le Conseil Municipal a entendu la proposition de Daniel Scorcione, Conseiller Municipal Délégué concernant l'idée d'un jumelage entre les deux communes.

En sa séance du 24 novembre 2017 le Conseil Municipal de Belbèze-en-Lomagne à l'unanimité des membres présents a délibéré favorablement sur ce projet. Un comité de jumelage a été mis en place, il est composé de Cécile Aussarresse, Claude Dulac, premier adjoint, Jean-Claude Reghenaz. Daniel Scorcione étant chargé du pilotage.

Le jumelage, c'est la rencontre entre deux communes. Diverses raisons motivent un jumelage mais dans le cas présent, il s'agira d'un rapprochement et échange à but touristique, culturel, sans occulter le volet agricole et découverte du terroir. Ce jumelage sera basé sur la convivialité et la simplicité.

Le Conseil Municipal de Flayat a délibéré à son tour favorablement et mis en place un comité de jumelage.

Depuis début 2018, divers travaux et échanges fructueux ont eu lieu entre les deux comités de jumelage permettant l'organisation de deux premières rencontres.

D'abord les 21 et 22 juillet 2018 une délégation d'élus de Belbèze s'est rendue à Flayat dans le cadre de la fête patronale. Ce court séjour en immersion sur le terrain a permis une première rencontre conviviale dans un cadre très agréable.

Par la suite les 13 et 14 octobre dernier, nous avons accueilli la délégation Creusoise en Lomagne. Au programme, visites, partage de moments conviviaux et rencontre avec les Belbèziens le dimanche 14 autour du verre de l'amitié. Lors de son discours, Marie-Hélène Michon, Maire de Flayat a présenté sa commune de 325 habitants et 4200 hectares dont l'économie est basée essentiellement sur la production de viande bovine, sans occulter les structures de sa commune (bâtiments communaux, commerces, école et volet associatif).

Très disponibles les élus Flayatois ont répondu aux nombreuses questions des nombreux participants. Des dépliants touristiques de la Creuse étaient à disposition de tous.

Un panneau d'affichage situé en façade de notre mairie est désormais dédié au jumelage entre nos deux communes. Vous pouvez également consulter le site internet de Belbèze : www.belbèze-en-lomagne@.fr





❖ BÂTIMENTS COMMUNAUX



Peinture de la façade de la salle polyvalente.



Sécurisation de la mairie par la pose de grilles extérieures.

❖ TALUS DE LA FONTAINE

Suite aux divers travaux de réhabilitation du talus situé route de la Fontaine ; une table de pique-nique, un banc, une banquette et une poubelle ont été installés.



❖ TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX RUE BELLEVUE

Des travaux de dissimulation des réseaux EDF et TELECOM ont eu lieu Rue Bellevue.

Ces travaux bien qu'ayant occasionnés une gêne auprès des riverains apporteront une vision plus harmonieuse de cette rue.



La deuxième phase de dénomination et numérotation des voies est terminée. Un plan d'ensemble a été installé place de la Mairie

Un chemin piétonnier de découverte du village « Lo Camin de Bethveser » a été créé. Une documentation sur ce chemin est disponible sous l'auvent de la salle de réunion et sur le site internet de Belbèze.



Le repas des aînés de la commune a eu lieu le 18/03/2018 en présence en particulier de M. Amédée Lamarque ancien Maire de notre commune et depuis décédé.



Concours des villes et villages fleuris 2018.

Nous obtenons une belle 6 e place sur 51 avec les félicitations du jury pour les communes de – de 300 habitants ainsi que le prix récompensant le recyclage participatif. Chaises à palabres et nichoirs à oiseaux.





CENTENAIRE DE LA FIN DE LA GUERRE 1914/1918

Le 11 novembre dernier, notre commune a commémoré le centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale.

Une assistance nombreuse avait répondu à l'invitation de la municipalité afin de perpétuer ce devoir de mémoire et de rendre hommage aux soldats Belbèziens « Morts pour la France » lors du conflit de 1914 / 1918. En effet il est important de se souvenir de celles et ceux qui ont servi et fait le sacrifice de leur vie pour les libertés dont nous jouissons.

Apposé sur la porte de la salle des fêtes, le duplicata de l'Ordre de Mobilisation Générale daté du 2 août 1914 laissait imaginer ce qu'avaient ressenti ces hommes mais aussi l'ensemble de la population en visualisant ce document. La cérémonie débutait par la volée des cloches de l'église.

Ensuite le maire Jean-Luc Issanchou prenait la parole, énumérait et présentait un à un les soldats de Belbèze tombés au « Champ d'Honneur ».

- **Joseph Clément MIQUEL** né le 23 mars 1882, soldat du 15^e Régiment d'Infanterie d'Albi. Tué à l'ennemi le 16 novembre 1914 à 5h00 du matin sur la commune de Boesinghe (Belgique). Âgé de 22 ans, il est inhumé à la Nécropole Nationale Notre Dame de Lorette à Ablain (62).
- **Isidore Jules CAMBOU** né le 12 avril 1892, soldat du 11^e Régiment d'Infanterie de Montauban. Tué à l'ennemi le 5 juin 1915 à 15h30 sur la commune d'Arras (62). Âgé de 23 ans, il est inhumé à Arras.
- **Pascal Bertrand Armand MIQUEL**, né le 2 avril 1893, soldat du 15^e Régiment d'Infanterie d'Albi. Porté disparu au combat le 26 septembre 1915 sur la commune de Massiges (51). Âgé de 22 ans.
- **Paul Frantz MALECAZE** né le 5 décembre 1886, Maître Ouvrier au 2^e Régiment du Génie de Montpellier. Décédé des suites de ses blessures de guerre à l'hôpital de Commercy (55). Âgé de 30 ans. Il est inhumé à Commercy (55).
- **Jean AUBILA** né le 19 septembre 1885, caporal au 11^e Régiment d'Infanterie de Montauban. Tué à l'ennemi le 5 septembre 1918 à 23h00 sur la commune de Fresnes en Tardennois (02). Âgé de 32 ans.
- **Pierre LARROQUE** né le 4 août 1878, Canonnier Auxiliaire au 23^e Régiment d'Artillerie de Campagne de Toulouse. Décédé à l'hôpital de Toulouse le 16 novembre 1918. Âgé de 40 ans.

Cette émouvante cérémonie se poursuit par la lecture du message adressé par Monsieur le Président de la République.

Une minute de silence fût ensuite observée avant que la Marseillaise ne retentisse dans notre paisible village.



FERNAND BOUVILLE 19/08/1907 – 08/03/1944

Conjointement à la célébration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale a eu lieu une petite cérémonie également très émouvante.

Pour mémoire la mairie de Belbèze a été sollicitée le 25 octobre 2017 par M. Florian BOUVILLE qui souhaitait savoir si son Arrière -Grand-Père Fernand BOUVILLE né à Belbèze le 19 août 1907, « Mort pour la France », était inscrit sur le monument aux morts de notre commune.

Afin de relayer la démarche de Florian, Jean-Luc ISSANCHOU a fait une demande auprès du Ministre des Armées. En retour, le Ministère des Armées communiquait les éléments suivants :

M. Fernand BOUVILLE, militaire de carrière, adjudant au service de santé de la 9 e région militaire avait été arrêté sur dénonciation le 8 avril 1943 par la Gestapo pour faits de résistance.

Incarcé dans une prison Marseillaise, Fernand BOUVILLE a été transféré au camp de Compiègne puis déporté au camp de concentration de Buchenwald le 25 juin 1943 sous le matricule 14331. Transféré au camp de Ravensbrück puis de nouveau au camp de Buchenwald, il sera à nouveau déplacé au camp de Lublin.

Fernand BOUVILLE a été fusillé au château de Lublin le 8 mars 1944, il était âgé de 36 ans. Son acte de décès est transcrit le 19 octobre 1946 sur les registres d'Etat Civil de Marseille.

La mention « Mort pour la France » ainsi que le titre de déporté résistant ont été attribués à Fernand BOUVILLE par décisions ministérielles des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en dates respectives des 25 novembre 1947 et 19 août 1952.

La mention « Mort en Déportation » a quant à elle, été obtenue par Arrêté Ministériel des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en date du 17 septembre 1987, publié au Journal Officiel du 28 octobre 1987. Fernand BOUVILLE est titulaire de la Médaille Militaire.

Le Conseil Municipal réuni en séance le 23 mars 2018, a entendu la proposition de Jean-Luc ISSANCHOU, maire de Belbèze-en-Lomagne et a décidé à l'unanimité des membres présents que soit inscrit sur le monument aux morts, le nom de Fernand BOUVILLE.

Florian son arrière-petit-fils, Martine sa petite-fille et Jean-Pierre son petit-fils ont ensuite dévoilé avec une émotion non dissimulée, la plaque qui rendra éternellement hommage à Fernand BOUVILLE leur aïeul.

Pour clore cette cérémonie, l'assistance a observé une minute de silence avant que ne retentisse « Le Chant des Partisans ». Très touchée la famille de Fernand BOUVILLE a chaleureusement remercié la municipalité et l'ensemble des personnes présentes.

Le pot de l'amitié servi à la salle polyvalente a permis de se retrouver et d'échanger. Cette journée particulière restera dans la mémoire collective de la commune.





Mot du Comité des fêtes de Belbèze en Lomagne



Le 15 décembre l'arbre de Noël des enfants et le repas qui a suivi, ont été des moments de partage et de convivialité, nous vous remercions d'avoir participé à cette manifestation.

Nous vous informons que le **vendredi 15 février 2019 à 19h00** aura lieu **l'assemblée générale du comité des fêtes pour le renouvellement du bureau.**

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Que 2019 soit votre année, que le bonheur soit votre invité et que la joie embellisse vos journées. Nous vous souhaitons une belle et merveilleuse année.

Le Bureau du Comité des Fêtes

Le Père Noël et les enfants de Belbèze





Les activités de l'ACCA



FAUT-IL INTERDIRE LA CHASSE LE DIMANCHE ?

L'interdiction de la chasse le dimanche, telle que la souhaitent plusieurs associations pour la protection des animaux équivaldrait à une restriction considérable de cette activité, sinon à son interdiction pure et simple, autant dire, à la révolution dans les campagnes. En France, la chasse reste une passion bien ancrée, arrachée à la noblesse sous la révolution.

Madame RAYNAUD, directrice de l'association pour la protection des animaux sauvages s'est-elle documentée sur les dégâts matériels et agricoles que pourraient provoquer les sangliers et chevreuils en cas de prolifération.

Le dimanche est le seul jour de la semaine dont à peu près tout le monde peut bénéficier pour s'adonner à diverses activités de loisirs. Dans ce cas pourquoi vouloir l'interdire aux chasseurs plutôt qu'aux promeneurs ou vététistes, d'autant que les accidents n'arrivent malheureusement pas que ce jour-là. Il est important de préciser que les chasseurs sont soumis à un code de bonne conduite. Il est également important de souligner que les autres usagers de la nature s'exposent parfois volontairement dans des zones de chasse pourtant bien signalées et délimitées. En observant de nouvelles règles de sécurité et recommandations depuis plus de 20 ans, le nombre d'accident de chasse est en baisse significative et même très faible depuis un an. Le problème de l'accident, c'est surtout l'écho qu'il suscite. La société reste par contre complètement indifférente au décès d'un chasseur. La perception est tout autre lorsque les victimes ne sont pas des chasseurs.

La chasse qui pose le plus de problèmes, c'est celle du gros gibier. Les battues sont de plus en plus nombreuses du fait de la prolifération de certaines espèces qui n'ont pas de prédateurs (sangliers, chevreuils), elles nécessitent un nombre important de chasseurs, plus disponibles le dimanche. Il serait souhaitable pour la sécurité de tous que les usagers de la nature redoublent de vigilance et s'équipent de vêtements spécifiques pour être mieux vus.

En France la pensée écologique, anti-chasse est plus ancrée dans les villes, tandis que la chasse est à l'inverse une pratique populaire et rurale mais pas forcément agricole. Les uns sont convaincus que les autres ne les comprennent pas et inversement. Il est alors difficile de trouver un terrain d'entente. Seuls les cyclotouristes et les vététistes souhaitent entamer un dialogue avec la fédération nationale de la chasse. Seule la discussion et la négociation permettront une cohabitation en bonne intelligence

Le Président

Claude DULAC

Le traditionnel repas organisé par l'A.C.C.A aura lieu le dimanche 3 février 2019. Retenez cette date dans votre agenda, le meilleur accueil vous sera réservé.



NAISSANCE

LILAS LOVATO 10/05/2018

LENA CYPRYSZAK 03/06/2018

MARIAGE

NADEGE FOSSALUZZA & NICOLAS DONNADIEU

18/08/2018

DECES

AMEDEE LAMARQUE 16/04/2018

MARGUERITE THIBAUT 16/10/2018



SECOURS

- **GENDARMERIE** : 17 ou 05.63.26.70.24
- **POMPIERS** : 18
- **SAMU** : 15

SERVICES

- **MAIRIE DE BELBEZE EN LOMAGNE** : 05.63.20.75.27 / www.belbeze-en-lomagne.fr
Ouverture le mercredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 10h00.
- **VEOLIA EAU** : 05.61.80.09.02
- **ERDF DEPANNAGE** : 09.72.67.50.82
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES LOMAGNE**: 05.63.65.34.26
- **TRESORERIE BEAUMONT** : 05.63.02.35.23
- **SOUS-PREFECTURE CASTELSARRASIN** : 05.63.22.82.00 (standard Préfecture).
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : 05.63.91.82.00
- **DECHETTERIE de BEAUMONT** : 05.63.26.09.68

Jours et horaires d'ouverture :

Matin : mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

Après-midi : le lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi, samedi de 14h00 à 17h30

Fermé dimanches et jours fériés.



Le blason de notre commune se compose de trois éléments:

- **Le lion de gueules** qui figure dans le blason de la Lomagne
- **La palme**, attributs de Sainte Quitterie, sainte patronne de notre église
- **Le léopard** qui figure dans le blason de notre département